EN 1 CLIC

PRÉVENTION

Couvre-feu à 18h | Les services municipaux adaptent leurs horaires

Afin de respecter la règlementation gouvernementale du couvre-feu dès 18h, les services mu nicipaux de la Ville d'Aubagne ferment au plus tard à 17h30, à l'exception des crèches et des c entres de loisirs, qui ferment à 18h.

Publié le 15 janvier 2021

> Télécharger les attestations de couvre-feu
> Remplir l'attestation de couvre-feu en ligne